

2ÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi, le 14 février 2024 à 19 h, Centre de glaces Intact Assurance
999, avenue de Rochebelle - salle 121

PRÉSENCES

Mme Marie-Hélène Felt	Présidente (2025)
M. Arnaud Desbiens	Trésorier (2024)
Mme Nadia Aubin-Horth	Secrétaire (2024)
Mme Amélie Laliberté	Administratrice (2024)
M. Bernard Drouin	Administrateur (2024) (en ligne)
M. Martin Boucher	Administrateur (2025)
M. René Boudreau	Administrateur (2025)
Mme Elsa Moreau	Administratrice cooptée (2024)
Mme Célia Forget	Administratrice cooptée (2024)

IL Y A QUORUM

Mme Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. David Weiser	Conseiller municipal, district du Plateau
Mme Maude Mercier-Larouche	Conseillère municipale, district Saint- Louis-Sillery-Sainte-Foy

ABSENCE

M. Louis Alexandre	Administrateur coopté (2024)
Mme Tammy Lacasse	Administratrice (2025)

AUTRES PRÉSENCES

Mme Éloïse Gaudreau	Conseillère en consultations publiques
---------------------	--

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, une dizaine de personnes assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

Assemblée publique de consultation concernant des modifications au Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) relativement au Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le plateau centre de Sainte-Foy et modifications du Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - sur l'urbanisme aux fins de concordance au PPU - R.V.Q 3250 et R.C.A 3V.Q 340 - 19h
(Note : cette assemblée de consultation tenue par la Ville se tiendra au préalable, tout de suite avant l'assemblée du conseil de quartier de Saint-Louis)

1. Ouverture de l'assemblée du conseil de quartier - 20h50
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Demande d'opinion au conseil de quartier concernant des modifications réglementaires aux fins de leur concordance au PPU du plateau centre de Sainte-Foy (R.V.Q 3250 et R.C.A.3V.Q. 340)
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 2024
5. Période d'information des membres du conseil municipal
6. Période de questions et commentaires du public
7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêt du conseil de quartier
 - Politique sur les exigences minimales de stationnement (**suivi**)
 - Lettre au député concernant la Loi 31 (**suivi**)
 - Soutien financier pour accélérer la transition écologique des quartiers (**info**)
 - Sécurité piétonne et cycliste sur le chemin Saint-Louis (**discussion, suivi**)
8. Deuxième période de questions et commentaires du public
9. Affaires internes :
 - Correspondance : qualité de la patinoire de Saint-Louis-de-France
 - Invitations à des activités de participation publique
 - Secrétariat
 - Trésorerie
 - Assemblée générale annuelle 2024 : horaire, dépliant, rapport annuel
10. Divers
11. Levée de l'assemblée - 22h36

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée

M. Arnaud Desbiens préside la séance qui débute à 20h50.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Desbiens lit l'ordre du jour.

SUR UNE PROPOSITION DE Mme Amélie Laliberté, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Célia Forget, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour.

3. Demande d'opinion au conseil de quartier concernant des Modifications réglementaires aux fins de leur concordance au PPU du plateau centre de Sainte-Foy.
(R.V.Q 3250 et R.C.A.3V.Q. 340)

RÉSOLUTION 24-02-01

Projet résidentiel au 963, rue Mainguy (R.C.A.3V.Q 340)

À l'unanimité, le conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter les modifications réglementaires du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme aux fins de sa concordance, R.C.A.3V.Q. 340* en lien avec le projet résidentiel au 963, Mainguy.

Le conseil de quartier souhaite que soient transmises ses préoccupations concernant :

- La nécessité d'améliorer les conditions de mobilité active dans le secteur Saint-Denys, notamment l'absence de trottoirs;
- Le nombre limité de grands logements;
- La nécessité de rendre accessibles des services de proximité (en particulier une épicerie).

RÉSOLUTION 24-02-02

Agrandissement d'une maison de chambre au 2798, chemin des Quatre-Bourgeois (R.C.A.3V.Q 340)

À l'unanimité, le conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge d'adopter les modifications réglementaires du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme aux fins de sa concordance, R.C.A.3V.Q. 340 en lien avec le projet d'agrandissement d'une maison de chambre au 2798, chemin des Quatre-Bourgeois

RÉSOLUTION 24-02-03

Projet résidentiel au 1000, route de l'Église – le Philippe, phase II (R.V.Q. 3250)

À l'unanimité, le conseil de quartier de Saint-Louis recommande au conseil municipal d'adopter les modifications réglementaires proposées pour le projet au 1000, route de l'Église. Le conseil de quartier émet toutefois des préoccupations concernant la sécurité des personnes à pied et à vélo sur l'avenue Roland-Beaudin, qui devrait faire l'objet d'un réaménagement complet.

- Améliorer les conditions de sécurité de la mobilité active sur l'avenue Roland-Beaudin. Le conseil de quartier a émis plusieurs recommandations sur le sujet, notamment en ce qui concerne l'implantation d'une traverse piétonne en face du Marché. Plusieurs personnes traverseront cette artère pour accéder au tramway.

RÉSOLUTION 24-02-04

Projet résidentiel et commercial au 3100, rue De La Forest (R.V.Q. 3250)

À majorité, le conseil de quartier recommande au conseil municipal de ne pas adopter les modifications réglementaires proposées pour le projet du 3100, rue De La Forest.

Une troisième option, ayant obtenu la moitié des voix, offrait une recommandation favorable, mais conditionnelle au retrait du groupe d'usage C10 et d'une diminution du ratio de stationnement. D'autres membres du CA jugent que ces conditions ne sont pas suffisantes pour rendre le projet acceptable.

Le conseil de quartier souhaite que soient notées ses préoccupations en lien avec la localisation du projet. Le conseil de quartier analyse que la proximité des autoroutes, le ratio de stationnement élevé et la faible desserte du transport en commun encouragent le recours à l'automobile, dans un contexte où des enjeux de sécurité des transports actifs ont déjà été identifiés.

- Craintes envers le maintien de l'usage C10;
- Gabarit imposant et hauteur importante du projet par rapport au secteur et compte tenu de la largeur des rues;
- Le projet encourage la dépendance à la voiture à cause de l'éloignement des axes majeurs de transports collectifs et de la proximité d'une autoroute;
- Le chemin Saint-Louis n'est pas une artère conviviale pour les déplacements actifs et il est impossible d'y aménager une piste cyclable sécuritaire;
- Il est impossible d'aménager des voies réservées au transport en commun.

Un plan de mobilité durable avec des mesures concrètes devrait être proposé.

RÉSOLUTION 24-02-05

Projet d'une nouvelle clinique de chirurgie maxillo-faciale au 3077, chemin Saint-Louis (R.V.Q. 3250)

À l'unanimité, le conseil de quartier recommande au conseil municipal d'adopter les modifications réglementaires en lien avec le projet, conditionnellement à l'obligation d'aménager des étages supérieurs en retrait de la façade.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 janvier 2024

RÉSOLUTION 24-02-06

SUR UNE PROPOSITION DE M. René Boudreau, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Martin Boucher, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 10 janvier 2024.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

M. Weiser remercie les membres du conseil d'administration pour leur participation et leur travail réalisé au cours des consultations et demandes d'opinions de la soirée.

Mme Maude Mercier-Larouche remercie également les promoteurs et les architectes qui ont présenté leur projet, en présentiel ou en ligne.

Le 28 février prochain aura lieu un atelier consultatif sur le réaménagement du tronçon sud de la route de l'Église, en présentiel et en ligne.

Mme Corriveau annonce qu'elle ne pourra être présente lors de cette présentation. Une fête d'hiver aura lieu le 25 février à Pointe-de-Sainte-Foy dans le parc Raymond-De Rosa. Elle remercie les administrateurs et les promoteurs pour leur présence.

Le 29 mai prochain se tiendra la soirée des bénévoles au Centre Vidéotron avec Grégory Charles. Il faut s'inscrire pour y participer.

6. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen présente une pétition signée par 113 résidents du quartier dans le but d'obtenir un passage piétonnier sécuritaire à la hauteur de la rue de la Visitation. Plusieurs jeunes familles avec enfants y résident et ces derniers doivent traverser matin et soir le chemin Saint-Louis pour se rendre à l'école Saint-Louis-de-France. De plus, les arrêts d'autobus et une école de musique se trouvent du côté sud de la voie.

Une citoyenne qui habite à l'intersection de la route de l'Église et du chemin Saint-Louis témoigne de la vitesse des automobilistes dans ce secteur. Elle a appelé le 311 et la police est venue mais pas aux heures de pointe.

Une citoyenne ajoute qu'il y a aussi un CPE dans le secteur nord du chemin Saint-Louis, ce qui occasionne beaucoup de traversées dangereuses. La demande citoyenne veut s'inscrire dans le Plan d'action pour la sécurité routière élaboré par le gouvernement.

Mme Forget répond que le CQSL avait l'intention de demander des traverses piétonnes entre les rues Lavigerie et Jean-De Quen et un trottoir du côté nord du chemin Saint-Louis. Cette pétition accompagnera une résolution que veut faire le CQSL en ce sens.

Le citoyen dépose la pétition.

Mme Aubin-Horth a dénombré autant de piétons qui traversent à partir de la rue de la Visitation qu'à l'intersection de Jean- De Quen. Elle a envoyé cette information à la Ville.

Mme Mercier-Larouche remercie les citoyens pour leur patience vu l'heure tardive et demande que cette pétition soit déposée par le CQSL afin que les élus en prennent connaissance. Elle va communiquer avec eux pour la suite des choses.

7. Suivi des dossiers et sujets d'intérêts du conseil de quartier

- Politique sur les exigences minimales de stationnement (suivi)
- Lettre au député concernant la Loi 31 (suivi)
- Soutien financier pour accélérer la transition écologique des quartiers (info)
- Sécurité piétonne et cycliste sur le chemin Saint-Louis (discussion, suivi)

RÉSOLUTION 24-02-07

SUR UNE PROPOSITION DE M. Arnaud Desbiens, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Martin Boucher, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de reporter à une séance ultérieure les points 7 et 8 étant donné l'heure tardive.

8. Deuxième période de questions et commentaires du public

Ce point n'est pas abordé pour la même raison.

9. Affaires internes

- **Correspondance : qualité de la patinoire de Saint-Louis-de-France**
Remis à plus tard.
- **Invitations à des activités de participation publique :**
Ce point a été abordé plus haut par les conseillères municipales.
- **Secrétariat**
Rien à ce point.
- **Trésorerie**

RÉSOLUTION 24-02-08

SUR UNE PROPOSITION de Mme Amélie Laliberté, APPUYÉE par Mme Nadia Aubin-Horth, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** d'autoriser un remboursement de 50\$ à M. Arnaud Desbiens pour le cadeau offert à la dernière secrétaire de soutien.

RÉSOLUTION 24-02-09

SUR UNE PROPOSITION de M. Arnaud Desbiens APPUYÉE par Mme Marie-Hélène Felt, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** de faire un chèque de 125\$ à Lorraine Guay pour la rédaction du procès-verbal du 14 février 2024.

- **Assemblée générale annuelle 2024 : horaire, dépliant, rapport annuel**

Mme Gaudreau propose cette année de faire d'abord l'AGA suivie de la présentation de la conférencière, Mme Champagne.

Les membres donnent leur opinion à tour de rôle.

L'AGA aura lieu à 19h30, précise finalement Mme Gaudreau.

Le rapport annuel est en cours de préparation. Il faudra adopter le rapport annuel et les états financiers à la prochaine rencontre.

Tous les postes cooptés viennent à échéance ce printemps.

9. Divers

Il n'y a rien à ce point.

10. Levée de l'assemblée

SUR UNE PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 22h36.

La prochaine assemblée ordinaire du conseil de quartier aura lieu le mercredi 13 mars 2024 au Centre de glaces Intact Assurance, salle 121.

Mme Marie-Hélène Felt

Présidente

Mme Nadia Aubin-Horth

Secrétaire